

<b>DEPARTEMENT</b>
SAONE ET LOIRE
<b>CANTON</b>
PIERRE DE BRESSE
<b>COMMUNE</b>
ST GERMAIN DU BOIS

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

*Liberté – Egalité – Fraternité*

**ARRETE DU MAIRE**

Le maire de la ville de Saint Germain du Bois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L.2213.6-1,  
Vu le Code de la Route,

Considérant qu'à l'occasion du vide greniers qui aura lieu dimanche 9 juillet 2023 sur la place du Marché jusqu'au parking derrière le garage « Etape Auto Relais » à Saint Germain du Bois, il est nécessaire de prendre diverses dispositions afin d'assurer le bon déroulement de cette manifestation.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le stationnement sera interdit sur la place du Marché jusqu'au parking derrière le garage « Etape Auto Relais » à Saint Germain du Bois le dimanche 9 juillet 2023 de 5 h à 22 h

**ARTICLE 2** : Mme Bonin Annick, Présidente de l'Association Courir pour Eux, organisatrice d'un vide grenier, mettra en place la signalisation nécessaire.

**ARTICLE 3** : Mme Bonin Annick, Présidente de l'Association Courir pour Eux, organisatrice d'un vide grenier, prendra toutes dispositions afin d'assurer la sécurité du public.

**ARTICLE 4** : La Secrétaire Générale, la Gendarmerie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint Germain Du Bois, le 6 juillet 2023.

Le Maire,



Madame Nadine ROBELIN